

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jueils

ABONNEMENT :

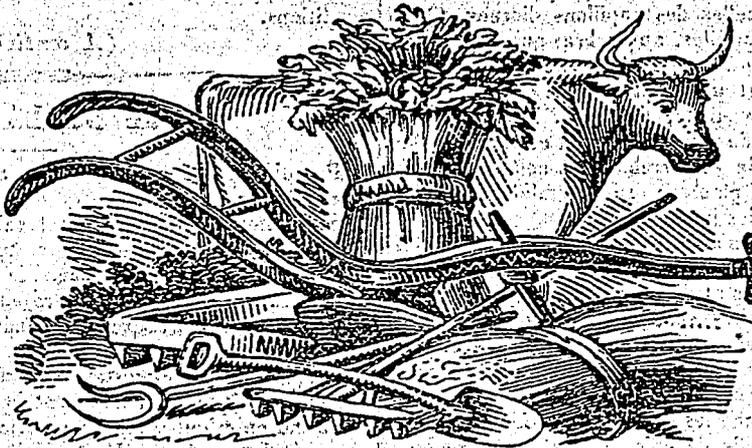
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, ou 1^{er} janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Enjurons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

Des plantes potagères de grande culture

DU CHOU.

(Suite.)

Maladies des choux, insectes et animaux nuisibles.— Nous avons déjà étudié la manière d'éloigner l'un des plus redoutables ennemis du chou, mais notre tâche serait bien facile, si ce combat incessant que nous signalions dans notre dernière causerie, se bornait à la destruction des pucerons. Mais malheureusement, tel n'est pas le cas. Aussitôt la transplantation terminée, le cultivateur a à combattre des ennemis nombreux et puissants, oui puissants, non pas par leur force, mais par leur tenacité, leur activité et leur nombre. L'agriculteur soigneux et laborieux seul pourra les vaincre mais avec des peines infinies.

Le Dr. Candèze dans le *Livre de la Ferme* nous fait connaître ainsi les principaux insectes qui attaquent les choux pendant leur croissance :

Charançon du chou.— " Les charançons occupent une large place parmi les insectes nuisibles aux cultures. Les choux ne sont pas à l'abri de leurs atteintes, et au nombre des espèces qui s'en nourrissent, nous citerons le *cutorynche sulcicole* qui, à l'état de larve l'attaque à ses racines.

" Ce petit charançon long de 1½ ligne, est noir et revêtu de poils gris en dessus, brun et écailleux en dessous, la tête et le prothorax (c'est la partie à laquelle la première paire de pattes est toujours attachée, elle forme la partie antérieure de la poitrine) sont finement ponctués; ce dernier est en outre creusé d'un sillon longitudinal au milieu; ses élytres (enveloppes extérieures des ailes) sont marqués de sillons rapprochés et parallèles. Il apparaît à la fin de mai. La femelle pond alors ses œufs au pied des jeunes choux. Les larves (chenilles) éclosent, gagnent les racines, et y forment des excroissances charnues, en forme de galles de la grosseur d'un pois, où elles passent l'été et l'automne, temps nécessaire à leur complet

développement. Quand elles ont acquis leur taille, qui est de deux lignes environ, elles percent leur coque et vont achever leurs métamorphoses en terre.

..... " En Angleterre, on a beaucoup à se plaindre de ce charançon. Ch. Morren conseille, comme moyen à employer contre cette espèce, dans le cas où elle deviendrait exubérante, l'écrasement des nymphes par un roulage pesant, moyen très-essité, dit-il, chez les Anglais. Il faut pour cela saisir l'époque où ces insectes sont sous la forme de question. Nous avons, en effet, affaire à une nymphe molle et délicate que la plus légère pression de la terre qui l'enfonce peut tuer et qui ne peut se dérober aux moyens de destruction dirigés contre elle. Lorsque la larve est attachée aux racines, l'insecte parfaitement caché dans les feuilles de la plante, ils échappent à nos atteintes."

La galle ou l'excroissance produite par la larve du charançon n'est, pensons-nous, rien autre chose que la maladie connue de tous nos cultivateurs sous le nom de *patate*. Cette maladie redoutable qui s'oppose à la formation de la pomme du chou est très-répandue dans nos localités et nous devons prendre tous les moyens possibles d'en préserver nos plantes. Mais le seul moyen efficace, connu jusqu'à présent, est le roulage énergique exécuté en temps opportun. On se sert pour cela d'un rouleau pesant et denté par exemple du rouleau Crosskill. Le temps le plus opportun est la fin de l'automne et le commencement du printemps.

M. le Dr. Candèze nous parle encore d'une famille d'insectes très-redoutables et qui anéantissent quelquefois tout espoir de récolte. Ce sont les *Piérides*.

Piérides.— Voici ce qu'en dit le savant docteur : " On distingue sous ce nom un groupe de plusieurs espèces de papillons dont les chenilles sont fort communes dans les jardins. Elles y ravagent les choux, les navets, les radis, les turneps, et généralement toutes les plantes appartenant au genre *brassicica* et aux genres voisins.

" Nous parlerons de trois espèces, qui sont la piéride du chou, la piéride de la rave et la piéride du navet.

..... " La piéride du chou a les ailes oblongues, à bords

arrondis et entiers, blanches, les supérieures noirâtres au sommet et marquées de deux ou trois gros points noirs; le dessus des inférieures d'un jaune pâle et nébuleux.

La chenille est d'un vert bleuâtre, finement velue, rayée de jaune et parsemée de points noirs. On la trouve pendant tout l'été sur les différentes espèces de plantes du genre des choux.

La nymphe d'un vert jaunâtre avec des points noirs à la forme générale de toutes celles des papillons diurnes. On la rencontre suspendue aux murailles, aux arbres qui se trouvent dans le voisinage des lieux où la chenille a vécu.

La *piéride de la rave* est un peu plus petite que la *piéride du chou* à laquelle elle ressemble, du reste, beaucoup; ses ailes supérieures ont moins de noirs au sommet et pas de taches au bord interne. La chenille est semblable à celle de la précédente et vit des mêmes plantes; sa chrysalide (nymphe) est d'un gris cendré avec des points noirs.

La *piéride du navet* a les ailes blanches, légèrement cendrées à la base; les supérieures sont marquées chez les femelles, de deux taches noires et d'une raie terminale de même couleur; chez les mâles, elles sont quelquefois entièrement blanches, quelquefois marquées d'une seule tache noire. Les quatre ailes sont veinées de verdâtre en dessous. La chenille est toute verte et couverte de poils courts. Elle se montre en été sur les mêmes plantes que les deux autres. La chrysalide est d'un gris verdâtre pointillé de noir.

Ces différents déprédateurs de nos plantes potagères, ont heureusement d'actifs ennemis naturels qui s'opposent à leur trop grande multiplication. Nous disons heureusement, car on ne connaît aucun moyen efficace à employer contre eux. Ces ennemis appartiennent à la classe des *ichneumon*.

Ces derniers insectes sont assez rares dans nos localités, aussi les piérides se sont-elles multipliées, au point qu'on sera peut-être obligé d'abandonner entièrement la culture des choux.

Noctuelle du chou.—Le même savant continue: La noctuelle du chou est un papillon de nuit de près de 1½ pouce d'envergure, à ailes supérieures brunes parcourues transversalement par des lignes ondulées, noirâtres et blanches, marquées d'une tache ovale, blanchâtre vers le milieu, à ailes inférieures d'un brun sans tache et s'éclaircissant vers la base.

La chenille de cette noctuelle est d'un gris jaunâtre, marbré de brun ou d'un vert foncé marbré de noir, ornée de cinq raies longitudinales, dont trois d'une teinte pâle, sur le dos, les deux autres blanchâtres placées latéralement.

Elle est fort commune dans les potagers sur les différentes espèces de choux, et notamment sur le *chou pommé blanc*. Elle commence par attaquer les feuilles extérieures, puis quand elle a acquis toute sa taille, c'est-à-dire après sa dernière mue, elle pénètre au cœur de la plante où elle mange avidement et y commet beaucoup de dégâts sans que rien paraisse à l'extérieur.

C'est vers la fin de l'été que la chenille a pris presque tout son développement et cesse d'être accessible en pénétrant dans l'intérieur du chou.

Il faut donc la détruire avant cette époque, et l'échenillage est le procédé le plus simple et la plus efficace pour s'en débarrasser.

A la fin de septembre, les chenilles quittent la plante, s'enfoncent à une petite profondeur en terre pour s'y métamorphoser en chrysalides. C'est sous cette forme qu'elles passent l'hiver.

La noctuelle du chou est quelquefois un fléau pour d'autres cultures, la betterave par exemple.

Ver gris.—Le ver gris ou ver court est la larve de l'*agrostis segetum*, qui coupe au collet les choux nouvellement plantés.

On s'aperçoit souvent que les choux après la transplantation languissent et après quelques jours meurent; si on fouille à la racine on trouvera presque toujours le ver gris.

Le tort que fait ce ver est d'autant plus considérable qu'on ne s'aperçoit de sa présence que lorsque la plante est déjà flétrie, et que le seul moyen de le détruire que l'on possède est de le déterrer et l'écraser.

Mais on doit remarquer que cet insecte n'attaque que les plantes qui souffrent, soit par la présence d'autres ennemis, soit par le fait d'une transplantation récente faite en de mauvaises conditions.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Peu d'événements à sensation ont eu lieu depuis notre dernière Revue.

Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, partira prochainement pour Rome; Elle se propose d'y rester pendant toute la durée du prochain Concile œcuménique. En son absence, M. le grand-vicaire Truteau sera l'Administrateur du diocèse, et Mgr. Pinsonnault, ancien évêque de Sandwich, fera les ordinations et donnera la Confirmation.

D'après une proclamation du Président Johnson, tous les condamnés politiques, et notamment Jefferson Davis, sont amnistiés. M. Johnson, n'eût-il fait que cette bonne action, vivra dans le souvenir du peuple des Etats-Unis.

Le 10 avril prochain, Sa Sainteté Pie IX célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination comme prêtre. Que nos prières et nos vœux ne cessent de s'élever vers le Ciel pour demander à Dieu de nous conserver un si saint Pontife, et de lui donner pleine victoire sur les ennemis qui abreuvant son cœur d'amertume.

M. le Rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* n'a pas trouvé exacte la critique que nous avons faite, dans notre numéro du 24 décembre dernier, de l'analyse de la *Lettre de Mgr. Dupanloup sur le Concile* par M. Oscar Dunn. Il trouve encore un autre grave défaut à notre critique: elle n'est pas charitable, paraît-il, et peut faire tort à M. Dunn dans l'opinion publique.

Réglons d'abord la question de charité. Dans l'article, qui a si fortement ému M. du *Courrier de St. Hyacinthe*, nous n'avons nullement attaqué la personne de M. Dunn, mais les seules erreurs qu'a commises ce Monsieur dans un écrit public. Nous avons usé d'un droit que M. du *Courrier*, si scrupuleux qu'il paraisse être, prétend bien exercer à notre égard.

Il faut savoir distinguer entre les personnes, objet de la charité, et les écrits, objet de la critique. On peut et l'on doit avoir beaucoup de charité pour les personnes, et, malgré cela, combattre très-énergiquement leurs opinions. M. du *Courrier de St. Hyacinthe* ne semble pas avoir des idées fort nettes là-dessus. Nous avons si peu attaqué la personne de M. Dunn que nous avons même dit, dans l'article incriminé, que ses intentions pouvaient être excellentes. De plus, nous avons critiqué l'écrit de M. Dunn, non pas parce qu'il était de lui, mais parce qu'il renfermait des erreurs, voire même une hérésie. Nous ne poussons pas des cris de boutique, que ce soit entendu. L'écrit, par nous critiqué, eût-il été le fait d'un Chinois, que nous n'aurions rien à changer, rien à modifier.

M. du *Courrier de St. Hyacinthe* nous dit que M. Dunn est un intéressant jeune homme, qu'il a d'excellentes intentions, etc. Nous le croyons sur parole; c'est parfait sur ce point; mais, en définitive, qu'est-ce que cela fait à l'affaire qui nous occupe aujourd'hui? Nous ne jugeons pas les intentions; nous les pensons excellentes. Mais si les intentions disculpent un écrivain, rendent-elles ses écrits innocents? Il serait infiniment déraisonnable de le soutenir. Et puis, parce que M. Dunn est intéressant,

qu'il est doué de belles qualités, faudra-t-il fermer les yeux sur de très-graves erreurs, et regarder comme peccadilles chez lui ce que nous proclamons monstruosité chez d'autres? Qu'on ne s'y trompe pas : le pur amour de la vérité ne sait pas faire de ces distinctions; il ne laisse jamais passer sans réclamations les erreurs que couvre la manière de dire, quoique les intentions de celui qui parle ou qui écrit soient excellentes.

M. du *Courrier de St. Hyacinthe* affirme que la foi de M. Dunn est certainement plus efficace, plus sincère que la nôtre; que nous sommes nous, chroniqueur de la *Gazette des Campagnes*, un détracteur méconnaissant la charité chrétienne. C'est là le bouquet spirituel d'un sermon sur la charité! Il faut avouer qu'il a bien plutôt l'odeur acide qu'une odeur mielleuse. Ça lui ôte un peu de son prix, mais enfin! Que connaît M. du *Courrier de St. Hyacinthe* relativement à l'efficacité et à la sincérité de notre foi? Pourquoi semble-t-il n'avoir pour elles que du mépris? N'y a-t-il pas là un peu plus que manque de charité? L'injure ne déborde-t-elle pas? Il nous nomme aussi *détracteur*; ce terme est à lui seul un outrage. M. Dunn est pour sûr amplement vengé des torts que nous n'avons jamais eus envers lui.

Peut-être que M. du *Courrier de St. Hyacinthe*, eu égard à la grande vertu dont il a fait preuve en nous recommandant la charité, a cru pouvoir franchir les limites que respectent les gens bien élevés, même ceux qui ignorent ce que c'est que la charité chrétienne? Nous n'en dirons pas davantage là-dessus, car il n'entre pas dans nos habitudes de nous occuper de semblables pauvretés.

Examinons maintenant le plaidoyer que fait M. le Rédacteur du *Courrier* en faveur des passages de la *correspondance* de M. Dunn que nous avons attaqués. Ce plaidoyer nous paraît si faible qu'il tombe de lui-même; il nous donne par conséquent parfaitement raison, ce qui d'ailleurs était facile à prévoir. Il nous met même au fait d'un détail que nous n'avions aucun intérêt à savoir : c'est que notre savant confrère n'entend pas toujours ce qu'il lit, quoiqu'il écrit en fort bon français.

En effet, il prétend d'abord que M. Dunn a été très-exact lorsqu'il a dit que Mgr. Dupanloup attend du Concile la *réconciliation de l'Eglise et de la société moderne*. Pour le faire voir, il cite un extrait de la *Lettre de Mgr. Dupanloup* où il est dit que les pasteurs, au prochain Concile œcuménique, travailleront "à éloigner tout mal de l'Eglise et de la société; à ramener dans le droit sentier de la justice, de la vérité, et du salut les malheureux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier. . . . qu'elle reprenne son empire et qu'aideront si. . . toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent."

M. du *Courrier de St. Hyacinthe* soutient donc que ces paroles de Mgr. Dupanloup peuvent se résumer dans cette phrase de M. O. Dunn : *Mgr. l'évêque d'Orléans attend du Concile la réconciliation de l'Eglise et de la société moderne*. Or, rien de plus inexact, rien même de plus manifestement faux. Pour résumer la pensée de l'illustre prélat, il fallait écrire qu'il espère que la société actuelle abjurera ses erreurs, se purgera de ses vices, cessera d'être ce qu'elle est, en un mot se convertira à Dieu, et non pas que l'Eglise se réconciliera avec la société moderne, car cette dernière formule, inventée par les faux sages du siècle présent, signifie que l'Eglise cessera de regarder d'un aussi mauvais œil qu'elle le fait aujourd'hui la société restant à peu près ce qu'elle est; c'est-à-dire, constituée en dehors des lois divines. Elle ne peut pas signifier autre chose, puisque l'Eglise voit d'un œil indifférent toutes les diverses formes de gouvernement; et comme elle laisse la société parfaitement

libre de subir toutes les transformations qu'elle voudra, pourvu que les lois de Dieu soient respectées, comment peut-on lui parler de réconciliation, s'il ne s'agit que de ces transformations? La réconciliation suppose rapprochement; or, l'Eglise n'ayant jamais manifesté d'antipathie pour aucune forme gouvernementale légitime, n'a pas de réconciliation à faire avec la société. La société civile doit reconnaître l'autorité de Dieu et de l'Eglise, puis s'y soumettre, voilà tout : de réconciliation, il ne peut pas en être question. Encore une fois, cette formule : *L'Eglise se réconciliera avec la société moderne*, est une de ces expressions captieuses qui sont au service des ennemis de l'Eglise, et elle comporte nécessairement l'idée de sacrifice des principes.

Que M. Dunn n'ait pas voulu dire ce qu'il dit, qu'il ait voulu dire tout autre chose, nous l'accordons très-volontiers; mais enfin ce n'est pas notre faute ni celle d'aucun autre, s'il s'exprime mal, d'une façon vicieuse et dangereuse, tout en pensant bien dire. Nous prenons ce qu'il écrit et nous l'interprétons dans son sens le plus naturel.

M. le Rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* a beau faire des commentaires et des citations dans le but de justifier la phrase incriminée de M. Dunn, il n'en viendra pas à bout. Tout ce qu'il cite n'a rien de commun avec cette malencontreuse phrase, et quoiqu'il en dise, l'idée de réconcilier l'Eglise avec la société moderne ne se trouve nullement dans la bulle de convocation du Concile. Ce qu'on y lit est ceci : "L'Eglise et la société civile sont en proie à de grands maux; il faut les faire disparaître." Bien habile et bien clairvoyant est celui qui trouve l'idée de réconciliation comprise là-dedans.

Un malheureux hasard veut encore que la phrase dont il vient d'être question soit dans le voisinage du fameux paragraphe qui nie l'infaillibilité de l'Eglise. Ça lui donne un sens encore plus louche. Il est fort à déplorer que tout aille ainsi de travers à un moment donné dans la correspondance de M. Dunn, et que, malgré lui, il ait bien réellement formulé la quintessence de la doctrine impie et révolutionnaire.

La raison qu'apporte M. du *Courrier de St. Hyacinthe* pour justifier le paragraphe où M. Dunn nie involontairement l'infaillibilité de l'Eglise, est des plus singulières. C'est une *erreur de mot*, dit-il, et nullement une *erreur doctrinale*. Mais nous aimerions bien savoir si l'erreur doctrinale peut se produire sans *erreur de mots*. Si l'on veut voir de quelle importance il est pour la doctrine de ne pas commettre d'*erreur de mots*, qu'on lise l'histoire des anciennes hérésies, de toutes, on peut dire, et de plus, qu'on fasse attention à l'extrême sévérité de l'Eglise, eu égard aux termes que l'on emploie quand il s'agit de la doctrine. Dans le cas présent, l'*erreur de mot* est considérable, puisqu'elle mène à nier l'infaillibilité de l'Eglise. Nous voulons bien admettre que M. Dunn n'a pas erré sciemment, malicieusement, mais encore une fois, qu'est-ce que cela fait? Une hérésie, qu'elle soit formulée par un homme pieux ou par un impie, est toujours une hérésie, et la bonne foi de l'auteur ne change pas la nature des propositions qu'il émet : si elles sont dangereuses, hérétiques, elles demeurent dangereuses et hérétiques. Fénelon avait écrit son livre intitulé : *Maximes des Saints*, avec la plus grande bonne foi du monde; c'était même un sentiment de grande piété qui l'avait déterminé à le composer; cependant, l'Eglise a condamné ce livre et en a défendu la lecture sous peine d'excommunication *ipso facto*. Fénelon ne voulait certes pas enseigner une fausse doctrine; comme M. Dunn il n'a commis que des *erreurs de mots*. Son livre n'a pas été jugé innocent pour cela.

M. du *Courrier de St. Hyacinthe* dit que dans ce paragraphe il ne s'agissait que de la seule Eglise de France. Mais alors

il fallait le dire, et avec d'autant plus de raison que partout ailleurs il est question de l'Eglise universelle.

Disons encore que le texte de Mgr. Dupanloup, que M. du *Courrier* place en regard de celui de M. Dunn, met à nu l'inqualifiable méprise de ce dernier. Mgr. Dupanloup dit : " On ne sut pas distinguer dans cette lutte acharnée contre elle (l'Eglise) ce qui tenait à un ordre de choses légitime, sans être nécessaire, et ce qui constituait les principes essentiels et l'esprit immuable du christianisme. " M. Dunn fait dire à Mgr. Dupanloup : " L'Eglise ne sut pas distinguer, etc. " Dans le premier cas, ce sont les ennemis de l'Eglise, les indifférents qui ne savent pas faire la distinction ; dans le second, c'est l'Eglise elle-même. La différence est notable, nous croyons.

Cependant M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* trouve qu'ici encore Mgr. Dupanloup et M. Dunn disent absolument la même chose. Véritablement, il faut que M. du *Courrier* aine d'un amour trop aveugle tous les rédacteurs, ses prédécesseurs, pour voir les choses sous pareil jour.

Si vous reconnaissez que les intentions de M. Dunn sont excellentes, dit notre adversaire, pourquoi l'accusez-vous si violemment ?

Une dernière fois, nous tenons compte des intentions pour excuser la personne, mais les intentions n'influent pas sur la doctrine. Nous ne discutons pas sur les intentions de M. Dunn, mais sur ses écrits, sa manière de dire.

Vous attaquez M. Dunn absent, dit encore M. du *Courrier de St.-Hyacinthe*. C'est inexact ; nous n'attaquons que sa correspondance parisienne, bien réellement présente en Canada.

M. le Rédacteur du *Courrier* termine en nous donnant le conseil de ne rien dire que d'exact. Il doit être convaincu que nous n'avions pas besoin de ce conseil. A lui de faire usage des bonnes choses qu'il distribue à son prochain avec si grande charité.

Si M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* est loyal, comme nous aimons à le croire, il reproduira notre réplique, puisqu'il nous a attaqué bien à tort en faisant usage de gros mots.

Rapport des directeurs de la Société d'agriculture du Comté de Témiscouata

C'est avec une satisfaction bien grande que les directeurs de cette société ont à constater les progrès qu'a fait l'agriculture dans ce comté depuis quelques années, progrès auxquels la société d'agriculture a largement contribué par ses expositions annuelles, par des prix accordés aux terres les mieux cultivées, les plus défrichées, et surtout par l'achat des graines de semence étrangères et d'animaux de race améliorée. La différence entre les animaux exposés cette année et ceux exposés les années passées était sensible, surtout dans la classe ovine et bovine. La classe chevaline était faiblement représentée, quoiqu'il y eut quelques sujets remarquables. Quant à l'espèce porcine, il y avait deux beaux étalons race berkshire.

L'émulation entre les agriculteurs est aussi considérablement augmentée. On peut en juger par le fait que le montant des souscriptions à venir jusqu'en 1861 n'était que de \$80 à \$100, tandis que la souscription pour cette année est de \$268. Les entrées pour animaux, terres défrichées, manufactures domestiques, ont été de 260, à part des entrées pour récoltes, car les grains ont été visités debout et 72 prix ont été accordés pour cela.

Les directeurs se flattent que la vue des six magnifiques étalons, espèce ovine, qu'ils ont achetés à l'exhibition de Montréal, cette année, pour cette société, fera comprendre aux cultivateurs l'importance qu'il y a pour eux d'améliorer de plus en

plus leurs races de moutons, et fera comprendre aux membres de cette société que si les expositions font progresser l'agriculture, l'importation des graines de semence et d'animaux améliorés la fera progresser d'une manière encore plus efficace. C'est ce que la Chambre d'agriculture du Bas-Canada a bien compris en passant un règlement pour obliger toutes les sociétés d'agriculture à employer au moins un quart du montant de leurs revenus en achat d'animaux améliorés.

Les directeurs espèrent que le comté retirera de grands avantages de l'achat qu'ils ont fait d'un étalon cette année, car la race chevaline diminuait considérablement tous les ans.

Le montant mis pour achat d'animaux cette année a été de \$420.

Les directeurs ont constaté avec plaisir que les cultivateurs prennent beaucoup plus de soins que par le passé dans le choix des graines de semence, mais ils regrettent que la culture de la graine de trèfle ne soit pas plus générale. Ils pensent que le moyen d'encourager cette culture serait d'élever la souscription des membres de \$1 à \$2, mais avec la condition de remettre aux souscripteurs, de la graine de trèfle pour une piastre, persuadés comme ils le sont que celui qui en aura semé pour une piastre en retirera de si beaux et bons bénéfices qu'il en augmentera la culture autant que ses moyens le lui permettront.

Les directeurs espèrent que la loi qui règle la nomination des membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, sera modifiée de manière à ce que les sociétés d'agriculture de Témiscouata et de Rimouski aient l'avantage de pouvoir envoyer un des leurs comme membre de cette Chambre (ce qu'ils n'ont pu encore faire), qui prendra les intérêts de leur société d'une manière plus spéciale, et pourra donner l'avantage à quelques-uns des membres de cette société d'assister à l'Exhibition provinciale, en le faisant nommer comme juge, ce qui permettra à cette société de profiter de cette circonstance pour faire l'achat d'animaux, avec la certitude d'en faire un bon choix.

Les directeurs, en terminant leur rapport, appellent l'attention des membres de cette société sur l'offre faite par M. Perrault, rédacteur de la *Revue Agricole*, qui passe en Europe, d'importer de la Mer Noire du blé de semence au prix de cinq piastres le minot rendu à Montréal, avec l'entente que la Chambre d'agriculture du Bas-Canada fournira une piastre. Les directeurs conseillent d'accepter son offre pour cinquante minots ; car il est bien reconnu que l'importation des grains étrangers dans ce comté a été très-avantageuse à l'agriculture ; ce qui a été facile à constater par les prix qu'ont obtenus ceux qui ont semé les grains étrangers que cette société avait achetés, tels que blé de la Mer Noire, graines de lin de Riga et patates Garnet Chili, et par la différence qui a été remarquée par les arbitres, lors de la visite des grains cette année, entre le produit des grains étrangers et ceux de ce comté.

Le tout humblement soumis.

(Signé,) BÉNONI CAILLOUETTE, Président.

17 décembre 1868. Ls. N. GAUVREAU, Sec.-Trés.

Après la lecture de ce rapport il fut proposé par Prime Roy, écr., secondé par Chs. Bertrand, écr. : Que le rapport présenté par MM. les Directeurs de cette société est accepté, sauf la partie qui a rapport à l'importation du blé de la Mer Noire, qui reste sous considération.

Cette résolution étant adoptée, on procéda à l'élection des officiers de cette Société, qui fut comme suit :

Elzéar Pelletier, écr., président ; Prime Roy, écr., vice-président ; Ls. N. Gauvreau, écr., secrétaire-trésorier. Directeurs : MM. André Danjou, Charles Terriault, Vérérend Côté,

Octave Lebel, Pierre Dumond, Belone St.-Pierre et Antoine Lebel.

Membres de la Chambre d'agriculture : Hon. J. Ross, Hon. J. U. Tessier, Ls. N. Gauvreau, écr., Jos. Perrault, écr. Isle-Verte, 17 décembre 1868.

Avoine de Norvège

L'avoine de Norvège fait fureur dans les journaux américains depuis quelques mois. On en dit des merveilles à peine croyables. Mais en supposant que l'on doit mettre de côté la moitié même de ce que l'on rapporte, il en resterait encore assez pour valoir la peine de faire des essais.

Nous avons donc cru rendre service à l'agriculture en la faisant connaître. Voici un peu de mots l'histoire de la découverte et des progrès de cette avoine qui excite tant d'intérêt :

Au printemps de 1864, M. D. W. Ramsdell, habile et entreprenant agriculteur du Vermont (Etats-Unis), trouva un grain de cette avoine dans un sac de pois qu'on lui avait expédié du Bureau de l'Agriculture de Washington. Ce Monsieur le trouva d'une si belle apparence, qu'il résolut de le semer aussitôt dans son jardin. Il ne tarda pas à voir s'élever plusieurs belles et vigoureuses tiges d'une taille remarquable, qui arrivèrent promptement à maturité, et produisirent deux mille sept cent quatre-vingt cinq grains supérieurs à l'ancienne avoine, en poids et en qualité. C'est alors qu'il prit la résolution de pousser plus loin ses expériences. Après avoir distribué une partie de cette avoine au Bureau de l'Agriculture, et à quelques amis, il semina, au printemps de 1865, 2040 grains dans une bonne terre, et il fut de nouveau bien récompensé ; car de cette semence, il récolta trois boisseaux et quart. A cette époque la renommée de cette avoine merveilleuse se répandit de tous côtés : les journaux et les amis de l'agriculture s'en occupèrent sérieusement, et un grand nombre de demandes furent faites ; tous offraient un prix élevé pour une minime quantité. Tel était l'intérêt qu'on portait à cette avoine, que les sociétés d'agriculture dans leurs assemblées résolurent d'inviter M. Ramsdell à visiter les expositions des différents Etats, à expédier des spécimens de son avoine, et à faire connaître son origine. Partout où cette avoine a été exposée, les sociétés d'agriculture en ont fait l'acquisition au plus haut prix, et quand cette acquisition était interdite par les réglemens de quelques-unes d'entre elles, on lui donnait de bon cœur une mention honorable.

En 1867, M. Ramsdell ensemença quatre acres, et le résultat de cette expérience vint confirmer la supériorité prévue sur les autres espèces d'avoine connues.

Dans le même temps on tenta divers essais dans différentes parties du pays, avec variété de sol et de climat, et tous les rapports furent unanimes à la recommander avec enthousiasme. Le produit de cette semence permit à M. Ramsdell d'en vendre plusieurs centaines de minots. En conséquence il annonça cette vente dans trois différents journaux du Vermont, mais les demandes furent si nombreuses qu'il se sentit incapable d'y satisfaire. Alors il fit savoir aux intéressés qu'il lui était impossible de livrer au-delà d'une pinte à chaque acheteur, et qu'il remettrait le surplus de l'argent. On alla jusqu'à lui offrir cinquante piastres pour un boisseau, mais la petite quantité de semence et le grand nombre de demandes ne lui permirent pas d'accepter cette offre. La plus grande partie fut vendue aux cultivateurs du Vermont, ce qui explique le nombre considérable de rapports faits dans cet état. Nous avons vu assez de témoignages des différentes parties des Etats-Unis pour affirmer que partout où l'on cultive cette avoine, elle donne au moins cent pour un.

L'avoine de Norvège donne de 100 à 150 boisseaux par acre pesant chacun entre 40 à 45 lbs. Le grain est gros et bien nourri, de couleur presque noire, et très-recherché pour le gruaux.

M. Ramsdell dit que pour lui, sa pratique est un boisseau de semence pour un acre, ce qui vaut trois minots de l'ancienne avoine.

Cette année, dit M. Ramsdell, dans une lettre du 1er octobre 1868, à ses Agents, MM. Jones & Clark, dit que son avoine n'aura pas le poids ordinaire, à cause de la sécheresse ; néanmoins elle surpassera encore les autres grains. Ce qui ferait voir qu'elle supporte assez facilement les inconvénients des saisons.

Dans la même lettre M. Ramsdell met les cultivateurs en garde contre les rendements fabuleux qu'ont donné certaines cultures extra, rendement qu'on ne saurait évidemment rencontrer dans la culture ordinaire.

On peut voir à notre Bureau une tige de cinq pieds avec épi de grosseur et longueur proportionnée.

Nous avons sous les yeux une longue liste de témoignages de personnes très-respectables des différentes parties de l'Union américaine attestant les mêmes faits.

Nous nous faisons un devoir de prévenir nos lecteurs de se tenir en garde contre les annonces mensongères de certains spéculateurs américains qui s'efforcent de tromper le public en annonçant la vente d'une avoine dite de Norvège à \$3 le boisseau. MM. Jones & Clark sont les seuls agents de M. Ramsdell pour la vente de la véritable *Avoine de Norvège*.

Petite chronique agricole

Le premier jour de l'année a été froid, mais bien beau. Ce n'est que dans la nuit du 2 au 3 que la neige est tombée. Le lendemain le beau temps revenait de nouveau. Les chemins n'en demeureront pas moins beaux, tels que les désirent les promeneurs.

Lundi la température s'est considérablement radoucie, au point que mardi il pleuvait, et la neige menaçait de fondre comme si on eut été à la fin de mars. Un vent tiède a soufflé toute la journée, et en plusieurs endroits on voit la terre découverte au milieu des champs. Au point de vue de la santé, ces changements sont parfois funestes. Le rhume, la toux, les maux de gorge et de tête sont actuellement très répandus et donnent parfois lieu à des maladies graves. Mais comme toute chose a son bon et son mauvais côté, cette pluie ne fait pas exception, elle aura le bon effet, si le froid ne revient pas trop promptement, d'alimenter les puits qui menacent de s'épuiser. Quand l'eau devient rare dans la saison d'hiver, ce n'est pas un petit inconvénient, vu la grande quantité consommée par les animaux condamnés à la stabulation.

— L'état de l'Ohio possède 7,580,000 moutons qui ont produit, en 1868, vingt-cinq millions de livres de laine. Les bêtes à cornes y sont au nombre de 1,481,216 ; les cochons au nombre de 2,100,000.

— M. F. X. Lambert, de la Rivière-du-Loup, en haut, a acheté de M. John Snell, un couple de moutons Cotswolds, pour le prix de \$50. Aussi un taureau Durham, de 3 ans ; il pèse 2100 livres et a obtenu le 2^{me} prix à la dernière exhibition de Montréal. M. Lambert a aussi acheté à un prix élevé un couple de cochons White Chester.

— M. Cyprien St.-Pierre, cultivateur de Ste.-Hélène, a refusé \$120 pour un couple de cochons à 18 mois, de la race White Chester, qu'il avait acheté il y a quatre mois de l'Éditeur de la *Gazette des Campagnes*, au prix de \$60.

RECETTE AGRICOLE

Moyen de constater si le verre des bouteilles est de bonne qualité

La mauvaise qualité du verre de certaines bouteilles peut nuire à la conservation des vins. Pour s'assurer si une bouteille est d'un verre de bonne qualité, il n'y a, dit M. Champeau, qu'à la remplir d'eau, y ajouter un tiers d'once d'acide tartrique et agiter pour faire dissoudre. Au bout de cinq ou six jours, s'il ne s'est rien produit, le verre est de bonne qualité; si, au contraire, la solution est gélatineuse, ou s'il s'est formé des cristaux, qui sont déposés au fond de la bouteille, le verre doit être considéré comme de mauvaise qualité.

F U I L L E T O N

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE

II

Comment l'étranger fut accueilli au château de Rotenberg.

(Suite.)

Rodolphe, au contraire, mangea peu, et paraissait préoccupé d'une idée fixe. Mais, chaque fois qu'il s'apercevait de sa distraction, il se réveillait par un effort soudain, et faisait de son mieux pour tenir compagnie à son hôte.

Après avoir vidé quelques coupes de vin, Rodolphe se leva, en disant :

— Permettez que je m'absente quelques minutes, seigneur chevalier pour vous faire préparer un appartement.

Henri de Brabant lui exprima ses remerciements, et Rodolphe sortit, en faisant signe à l'un des pages qui servaient à table de le suivre, après avoir traversé un corridor étroit, Rodolphe entra dans une petite antichambre ouvrant sur ses propres appartements; et, se jetant sur un fauteuil, il dit au page : — Cours dans la salle en bas, et dis à Hubert, l'intendant, de venir me trouver sur le champ.

L'enfant s'inclina et partit. Au bout de quelques minutes, un vieillard dont soixante-dix hivers avaient blanchi les cheveux, entra dans la pièce. Son corps, un peu grêle, était parfaitement droit, et sa démarche avait peu perdu de son élasticité de la jeunesse. Mais il avait une de ces figures pâles et légèrement ridées qui ne rendent que vaguement les dispositions de l'âme. S'il y avait quelque chose de sinistre dans ses yeux pénétrants et toujours en mouvement, il y avait, en revanche, une certaine expression de bienveillance sur ses lèvres; et si ses sourcils épais donnaient un air sombre à la partie supérieure de son visage, cet effet était compensé par la placidité de son sourire. Puis, sa voix était douce, caressante, et avait un accent mélancolique; ses manières étaient agréables et courtoises sans avoir rien de servile.

— Hubert, dit Rodolphe au vieillard, tu sais que nous avons un hôte au château ?

— Est-ce que Votre Excellence n'est pas satisfaite du repas que je lui ai fait servir ? demanda Hubert, s'apercevant qu'il y avait quelque chose d'étrange dans le ton et les manières de son jeune maître.

— Je suis parfaitement satisfait, répondit Rodolphe. Le souper était digne de l'hospitalité de Rotenberg, et je veux que l'appartement qu'on donnera à cet étranger soit également magnifique.

— Assurément, monseigneur, répliqua l'intendant : j'ai donné ordre de préparer la chambre de chêne pour ce digne chevalier qui, paraît-il, est au service de l'illustre Frédéric.

— La chambre de chêne ! exclama Rodolphe, affectant d'être surpris de cet arrangement. Comment, mon ami, n'as-tu pas songé, pour un si grand personnage, à la chambre des Etats ?

— La chambre des Etats, monseigneur ? répéta Hubert, en frissonnant de tous ses membres. Votre Excellence plaisante, sans doute.

— Je ne suis pas d'humeur à plaisanter, répondit Rodolphe. Il est vrai que la chambre des Etats est dans l'aile droite du château ; il est vrai encore que les appartements qui se trouvent

dans cette partie des bâtiments sont restés fermés depuis de longues années.

— Et il est également vrai, ajouta Hubert, d'un ton solennel, que votre père ne vous pardonnerait jamais, à vous ni à moi, si nous légions le chevalier là !

— Je ne suis pas sûr que le baron serait aussi fâché que tu l'imagines, Hubert, répliqua Rodolphe. Dans tous les cas, je suis seigneur et maître durant son absence, et ce qu'il convient à ma volonté et à mon bon plaisir de faire, je le ferai. Le bruit s'est répandu que l'aile droite du château est habitée ; mais je n'ajoute aucune foi à ces rumeurs. Le hasard nous a envoyé un brave guerrier, qui, étant étranger au pays, ignore les folles histoires qu'on fait courir, et, à toute apparence, il est homme à faire face au diable lui-même avec autant de courage qu'à un ennemi sur le champ de bataille. Ainsi donc, j'ordonne, continua le jeune homme, d'une voix impérieuse, qu'on prépare pour lui la chambre des Etats.

— Votre excellence sera obéie, répondit Hubert, d'un ton à peine intelligible.

— Très-bien ! exclama Rodolphe.

Et, sans ajouter une parole de plus, il sortit, se hâta de retourner dans l'appartement où il avait laissé Henri de Brabant, et reprit la conversation au point où elle était au moment de son départ. Il étudia ses paroles, mais il causa d'un air si ouvert, et sut se montrer si agréable, que le chevalier conçut de lui la meilleure opinion. Ils vidèrent quelques vers de vin, et une autre heure s'écoula rapidement.

Minuit venait de sonner. Rodolphe se leva alors de son siège, et proposa à son hôte de le conduire à l'appartement qu'on lui avait préparé. Il appela un page, qui, prenant une lampe, précédant, à travers un labyrinthe de corridors, son maître et le chevalier qui causaient tout en marchant.

Enfin, ils atteignirent l'extrémité du passage, où Hubert se tenait sur le seuil d'une porte massive, qui était ouverte. Lui aussi portait une lampe qui éclairait son visage presque livide ; il jeta un regard rapide mais suppliant sur Rodolphe, comme pour le conjurer de changer de résolution, pendant qu'il était encore temps.

Mais Rodolphe affecta de ne pas apercevoir son air de supplication, et, renvoyant le page, il fit signe au vieillard d'entrer avec la lumière. Ils pénétrèrent dans une petite antichambre, au bout de laquelle était une porte que l'intendant allait ouvrir. Ils passèrent ensuite dans une pièce assez étroite, dont l'atmosphère était chargée de parfums qui s'exalaient de pastilles turques brûlant sur un plat d'argent. Rodolphe comprit que Hubert avait eu recours à ce moyen pour combattre l'humidité et l'odeur désagréable d'un appartement qui n'avait pas été habité depuis de longues années.

L'ameublement de cette chambre était massif et d'une mode tout-à-fait antique, mais il avait épousseté et nettoyé à la hâte, et l'on avait substitué les coussins d'un autre appartement à ceux que la poussière et les vers avaient rongés.

Après avoir traversé cette pièce, Hubert précéda son maître et le chevalier dans une chambre spacieuse qu'on avait mublée aussi bien que l'avait permis le peu de temps laissé à la disposition des serviteurs du château.

Hubert posa la lampe sur la table, s'inclina, et se retira. Rodolphe souhaita une bonne nuit à son hôte, sortit et regagna ses propres appartements.

III

Ce que l'on voyait dans la Chambre des Etats.

Dès qu'il se trouva seul, Henri de Brabant se disposa à ôter ses vêtements, et à chercher dans le sommeil le repos dont il avait besoin après son long voyage ; mais il fit soudain cette observation, en promenant ses regards autour de lui, que l'appartement était effrayamment sombre, triste et antique, en dépit des arrangements destinés à lui donner un avis de confort. Au même moment il se rappela que cette chambre devait être située à une distance considérable de la partie des bâtiments où il avait passé la soirée avec Rodolphe ; et plusieurs indices lui prouvèrent que l'appartement où on l'avait logé était depuis longtemps inhabité, et que c'était à la hâte qu'on l'avait mis en état de servir.

Le chevalier, étonné qu'on lui eût donné un pareil appartement,

se mit à examiner sa chambre de plus près, et plus attentivement. Il souleva la tapisserie, qui se détacha du mur et lui resta dans les mains ; et en s'approchant de la boiserie, il remarqua qu'elle ne tenait plus que par un miracle d'équilibre. Les courants d'air passaient à travers les panneaux qui, en plusieurs endroits, étaient couverts d'une moisissure grise, et dans d'autres, tout noir d'une poussière accumulée par le temps.

Soudain, un souvenir frappa l'esprit du chevalier. Le garde Forestier, Gaspard, ne lui avait-il pas dit que l'aile droite du château était restée fermée et inhabitée depuis de longues années ? Et tout dans cet appartement n'indiquait-il pas qu'il était abandonné aux ravages du temps ? Pour éclaircir ses doutes, il s'approcha de l'une des fenêtres qu'on avait nettoyées à la hâte mais très-imparfaitement. Les vitres en étaient tellement obscures qu'il ne put rien voir à l'extérieur ; mais après quelques efforts, en s'aidant de son poignard, il parvint à l'ouvrir.

La lune continuait à briller d'un éclat splendide, et ses rayons argentés se reflétaient dans les eaux du fossé, en couleurs pourpres et azurées. Un coup d'œil suffit au chevalier pour reconnaître la position de la chambre qu'il occupait ; car, en regardant par la fenêtre, le pont qui communiquait avec l'entrée, sous la tour centrale, était à gauche ; et il était par conséquent, dans l'aile droite du château !

D'un autre côté, à une petite distance à droite, les arbres de la forêt s'étendaient jusqu'aux murs de l'édifice ; et dès lors il ne put douter qu'il ne fut dans cette partie même des bâtiments où, disait-on, l'on voyait des choses étranges et où l'on entendait des bruits surnaturels. Un instant, Henri de Brabant sentit un frisson mystérieux lui courir par tout le corps ; mais, se redressant fièrement de toute sa hauteur, il chassa la crainte superstitieuse qui commençait à s'emparer de lui.

Il se préparait à refermer la fenêtre, quand tout-à-coup il aperçut quelque chose de blanc qui avançait lentement au milieu des arbres, s'étendant vers l'extrémité de l'aile droite du château. Un nouveau frisson agita ses membres ; et, fixe sur place, il tint les yeux sur cet objet, ou plutôt il le suivit tandis qu'il passait lentement à travers le feuillage, en s'enfonçant de plus en plus dans la forêt. Cet objet paraissait marcher à pas mesurés, sans s'arrêter jamais, ni se retourner, ni accélérer le pas : on eût dit un spectre se mouvant au milieu des arbres. Soudain il s'évanouit comme si la terre se fut ouverte sous lui, ou qu'il se fût, en un instant, évaporé dans l'air. Lorsque le chevalier se détourna de la fenêtre, son front était inondé d'une froide transpiration. Sur un champ de bataille, avons-nous dit, il n'y avait pas de guerrier plus brave que Henri de Brabant ; c'était la première fois de sa vie qu'il avait été ainsi en proie à une terreur superstitieuse. Mais rappelant subitement son courage, et honteux d'avoir cédé à un accès de frayeur, le chevalier ferma la fenêtre et résolut de se coucher.

Toutefois, il commença par visiter la chambre voisine, avec l'intention d'éteindre les pastilles, dont le parfum devenait alourdissant ; cela fait, il passa dans le vestibule pour s'assurer que la porte ouvrant sur le corridor était fermée. Il la trouva ouverte, et prit le soin de tirer les barres en travers ; car le fait que Rodolphe l'avait relégué dans cet appartement lui faisait appréhender qu'on ne méditât contre lui quelque trahison, quoiqu'il n'en put concevoir le motif.

Il regagnait sa chambre à coucher, quand la pensée lui vint que ce serait agir prudemment que de s'assurer s'il n'y avait pas d'autre entrée que la porte qu'il venait de fermer. Prenant la lampe d'une main, il examina soigneusement le vestibule, qui était garni, tout autour, d'une boisure pourrie et tombant en morceaux. Il enfonça la pointe de son poignard, d'endroit en endroit, à travers les interstices, et ne rencontra partout qu'un mur solide. Assuré de ce côté, il passa dans la chambre du milieu, également ornée de boiserie. Là encore, en sondant les fissures, que le temps avait creusées entre les panneaux, il ne trouva que de la maçonnerie. Ainsi donc, il n'y avait pas apparence de porte secrète ni dans cette pièce ni dans le vestibule. Le chevalier entra alors dans la vaste et sombre chambre à coucher, et, soulevant les tapisseries, il recommença avec son poignard les expériences qu'il avait faites dans les autres appartements. Le résultat fut également satisfaisant, mais il restait une partie de la muraille qui échappait à ses investigations, c'était celle contre laquelle était

le bois de lit. Ce lit, en effet, était en chêne massif, s'élevait presque au plafond, et formait en haut une espèce de couronne d'où descendait une draperie.

Mais étant bien résolu à ne négliger aucune précaution, dans l'idée qu'on en voulait peut-être à ses jours, Henri de Brabant parvint, en faisant usage de toutes ses forces, à déranger le bois du lit de façon à pouvoir passer par derrière ; et, soulevant la tapisserie, il enfonça son poignard dans plusieurs fissures de la boiserie. D'abord, il ne rencontra que la muraille ; mais enfin, la pointe pénétra dans quelque chose qui parut être du bois.

Le chevalier prit la lampe sur la table où il l'avait posée, et se mit à examiner minutieusement la boiserie. Au bout de quelques secondes, il découvrit un petit bout de fer enfoncé dans le coin d'un panneau, et ayant l'apparence d'une tête de clou. Soupçonnant que cela pouvait être un ressort secret, il pressa dessus fortement avec le pouce, et le panneau céda, en s'ouvrant de son côté, à la distance de deux ou trois pouces.

Si les gonds n'avaient pas été rongés par la rouille, il est probable que le panneau se serait ouvert tout grand par la seule force du ressort. Quoiqu'il en soit, Henri de Brabant n'eut pas de peine à l'ouvrir ; et l'ouverture qui était de cinq pieds de haut et de deux et demi de large, laissa voir une porte de même dimension, s'adaptant dans la muraille.

Commencant à ajouter foi aux rumeurs qui couraient sur cette partie de la vieille forteresse, Henri de Brabant examina la porte intérieure avec une scrupuleuse attention. Comme elle était couverte d'une couche épaisse de poussière humide, il arracha un lambeau de tapisserie et s'en servit pour l'essuyer. Alors il aperçut quelque chose comme la tête d'un clou, et ressemblant au ressort qu'il avait trouvé dans le panneau.

En pressant dessus, la porte céda, et le chevalier put l'ouvrir complètement, mais au même instant, il arriva un courant d'air si violent que sa lampe faillit s'éteindre. Heureusement il la couvrit à temps avec sa main, et, attendant que l'air fut moins agité, il examina attentivement l'endroit où il se trouvait.

Il aperçut un escalier dans lequel il s'engagea sans hésiter. Les marches étaient de pierre, et quoiqu'elles fussent rendues glissantes par l'humidité, elles étaient solides et fermes dans leurs assises.

Tout en ayant soin de bien abriter sa lampe, le chevalier continua à descendre longtemps, jusqu'au moment où il se trouva arrêté par une porte. Celle-ci céda, dès qu'il eut retiré la barre, et il poursuivit son chemin le long d'un passage voûté, très-étroit et si bas qu'il était obligé de baisser la tête pour avancer. Les côtés, le toit et le plancher étaient en maçonnerie, et en calculant la direction que suivait ce souterrain, par rapport à la position de l'escalier qu'il venait de descendre, le chevalier estima qu'il devait se trouver justement sous le mur qui bordait le fossé du château.

Henri de Brabant avança encore d'une centaine de pas, lorsqu'il fut brusquement arrêté par une muraille qui semblait devoir l'empêcher d'aller plus loin ; mais il ne tarda pas à reconnaître que le passage tournait soudainement à gauche, et il poursuivit sa route jusqu'à ce qu'elle conduisît à un second escalier de pierre, au bas duquel était un autre passage bas et voûté.

Encore une fois, sa lampe faillit s'éteindre sous la violence de l'air qui soufflait de l'extrémité du corridor, et il lui fallut toute son attention pour préserver sa lumière.

À une distance d'environ cent pas, il entra dans une petite chambre circulaire, ressemblant à une caverne creusée dans un roc solide, tellement la maçonnerie était grossière et massive. Un crucifix de pierre, d'environ trois pieds de haut, était placé dans une niche, et sur le pavé au-dessous était un bloc de granit figurant une sorte de prie-Dieu.

En face, en venant du passage, était une porte qui céda, comme avaient fait les autres, sous la main du chevalier ; et il entra dans un appartement qui, à première vue, était haut et spacieux, car la lumière de la lampe n'en éclairait pas l'autre extrémité.

S'avançant lentement et avec précaution, Henri de Brabant reconnut que la structure de cette pièce était aussi grossière que celle des passages qu'il avait traversés. Les murs étaient verts d'humidité, et le pavé était glissant ; il n'y avait ni fenêtres ni jours d'aucune espèce, et il paraissait évident que cette chambre de pierre ne devait pas être destinée à servir d'habitation à un être humain. (À continuer.)

PRIME!!!

AVOINE DE LA NORVEGE



Le propriétaire-éditeur de la *Gazette des Campagnes* a le plaisir d'annoncer à ceux qui voudront bien remplir les conditions posées pour avoir droit à la prime offerte, qu'il vient de recevoir son *avoine de Norvège* en très-bonne condition. Elle arrive un peu tard cependant, parce qu'elle a été retenue trois semaines à la douane de Montréal. En conséquence de ce retard, la distribution ne pourra être faite qu'en partie cette semaine : elle se continuera tout le mois de janvier.

Les envois seront scrupuleusement et exactement faits, parfaitement adressés. M. Proulx veut bien lui-même se charger des frais de poste qu'ils nécessitent, afin que rien ne puisse les empêcher de parvenir de suite à leur destination. Si donc il arrivait que quelqu'un ne reçut pas la prime à laquelle il a droit, qu'il la reclame immédiatement du maître de poste du lieu. D'ailleurs la *Gazette* publiera chaque semaine une liste des envois qui auront été faits.

La quantité d'avoine, qui compose la prime, comprend à peu près *neuf cents grains*. Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici qu'il est arrivé que *cent grains* de semence ont produit *huit pots*.

Le rapport favorable qui est fait de l'avoine de Norvège, dans le présent numéro, pourrait tenter quelques abonnés à vouloir profiter de la prime, nous ne voudrions pas être un obstacle à ce louable désir. En conséquence ceux qui paieront d'ici au 1er février leur abonnement pour l'année courante, auront droit à la prime.

Messieurs les abonnés qui d'ici au 1er février paieront leur abonnement pour l'année commençant le 1er avril 1869 auront droit à la prime.

Ceux qui d'ici au 1er février s'abonneront à la *Gazette des Campagnes* et paieront d'avance auront également droit à la prime.

On peut se procurer de l'avoine de Norvège, en paquet tel que celui des primes, en envoyant au soussigné, quarante centins par lettre affranchie. L'envoi en sera fait par le retour de la malle.

ETRENNES AUX COLONS!!!

MM. les abonnés qui ne sont pas cultivateurs, pourraient profiter de la prime et en faire le cadeau aux pauvres colons, en la faisant parvenir à M. le Trésorier de la Société de Colonisation de Québec.

Nous nous chargerions de faire cet envoi, et publierions une liste de ces abonnés généreux.

AVIS

Ceux qui ont fait la commande d'avoine de Norvège recevront d'ici au 10 janvier la quantité demandée par chacun. Nous les prévenirons par lettre quelques jours à l'avance afin qu'ils puissent trouver l'avoine au lieu de sa destination.

Nous n'avons pu avoir des Etats-Unis qu'une bien petite quantité d'avoine qu'il nous a été possible de vendre à \$10,00 le minot.

Elle est actuellement augmenté de prix et encore pourrions-nous en avoir que 20 minots à condition d'en faire la commande avant le 15 janvier prochain.

Après cette époque la vente de ce qui serait disponible alors ne se fera qu'au printemps. Aussi espère-t-on la vendre à ce temps-là \$20,00 le minot.

Ainsi ceux qui désireraient s'en procurer à \$11.00 le minot, feront bien de s'adresser au soussigné au plus tôt. L'argent doit accompagner la commande.

Voici à quel prix nous la leur procurerons :

Un paquet.....	40 cts.
Une pinte.....	\$ 1.25
Deux pintes.....	2.00
Un quart de minot....	4.50
Un demi minot.....	7.00
Par minot.....	11.00

Elle sera expédiée quinze jours après que la demande en aura été faite.

FIRMIN H. PROULX.

A vendre à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* : Catalogue par ordre alphabétique des Elèves du Collège de Ste. Anne, depuis 1829 jusqu'à 1867 — Prix, 2 chelins.

Traité élémentaire de botanique, à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître. Ouvrage illustré de plus de 80 gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher. Prix, 2 chelins.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à faire construire 4 sections de la ligne.

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 40 milles, à partir d'une jonction du Grand Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière-du-Loup, et chaque section sera d'environ 20 milles de longueur.

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté Est de la rivière Ristigouche jusque près de Dalhousie dans le Nouveau-Brunswick.

La section No. 4 sera d'environ 24 milles de longueur, et est située entre Amherst et la Rivière Philip dans la Nouvelle-Ecosse.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière-du-Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax, le et après le 11 janvier 1869; et des soumissions scellées adressées aux commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, seront reçues à leur bureau à Ottawa jusqu'à 4 heures du 8 février, 1869.

A. WALSH,
EDW. B. CHANDLER,
C. J. BRIDGES,
WILLIAM F. COFFIN,

N. B.—Des soumissions seront sous peu demandées pour d'autres sections de la ligne, aussitôt que les plans seront suffisamment avancés.

Ottawa, 19 décembre, 1869.

STATIONS	MALLE	
	Aller	Retour
	Pointe-Lévi... 9-30 AM	4-00 PM
Hudlow..... 9-40	3-50	
Chaudière Jonction 10-05	3-30	
S. Jean Chrysostome 10-20	3-10	
St. Henri..... 10-40	2-50	
St. Charles..... 11-10	2-16	
St. Michel..... 11-35	1-50	
St. Valier..... 11-48	1-35	
St. François..... 12-09	1-13	
St. Pierre..... 12-20	1-00	
St. Thomas..... 12-40	12-40	
Cap St. Ignace... 1-20	12-13	
L'Anse à Giles... 1-32	12-00	
L'Islet..... 1-50	11-45 AM	
Trois Saumons... 2-15	11-16	
St. Jean Port Joli 2-35	10-50	
Elgin Road..... 2-47	10-37	
St. Roch..... 3-00	10-20	
Ste. Anne..... 3-30	9-50	
Rivière-Quelle... 3-50	9-25	
St. Denis..... 4-08	9-05	
St. Paschal..... 4-25	8-45	
Ste. Hélène..... 4-46	8-20	
St. André..... 5-05	8-05	
St. Alexandre... 5-15	7-50	
Lake Road..... 5-35	7-25	
River du Loup... 5-55	7-00	

A vendre, à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

ARTICLES DE FANTAISIE POUR
ETRENNES
DU JOUR DE L'AN